

BLOC BIEN-ÊTRE

VOS FORMULES ET PRISES EN CHARGE EN DÉTAIL

Découvrez un contrat aux multiples possibilités, garanties et formules, pour assurer à vos salariés et vous-même, une mutuelle à la hauteur de vos attentes et besoins! Prenez le temps de détailler également les plus Mieux-Être qui feront la différence au quotidien : avantages mieux-être, contrat responsable, garanties personnalisables, service d'accompagnement gratuit...

		FORMULES Essentiel			FORMULES Confort				
	Esprit Santé	Essentiel ANI	Essentiel 150	Essentiel 200	Confort 250	Confort 300	Confort 400		
	TNS			Sécurité sociale + ren	nboursement mutuelle				
	HOSPITALISATION								
\smile	HOSPITALISATION en établissements médicaux, chirurgicaux et maternité, secteur conventionné et secteur non conventionné (hors établissements médico-sociaux).								
	Frais de séjour en secteur conventionné	100% BR Prise en charge intégrale							
	Frais de séjour en secteur non conventionné	100% BR	150% BR	200% BR	250% BR	300% BR	400% BR		
	Honoraires de praticien adhérant à l'OPTAM ou OPTAM-Co	100% BR	150% BR	200% BR	250% BR	300% BR	400% BR		
	Honoraires de praticien n'adhérant pas à l'OPTAM ou OPTAM-Co	100% BR	130% BR	180% BR	200% BR	200% BR	200% BR		
	Forfait journalier hospitalier	Prise en charge intégrale							
	Chambre particulière (hébergement d'une nuit ou plus)	-	35€/jour	45 €/jour	60€/jour	80€/jour	100 € / jour		
MIEUX-ÊTI	Chambre particulière ambulatoire	-	20€/jour	30€/jour	35€/jour	40€/jour	45 €/jour		
MIEUX-ÊTI	Frais d'accompagnant (hébergement et repas)	-	25€/jour	35 €/jour	40€/jour	50€/jour	55€/jour		
MIEUX-ÊTI	Frais de téléphone / télévision (max 15 jours par an)	-	5€/jour	5€/jour	5€/jour	5€/jour	5€/jour		
	HOSPITALISATION en établissements de soins de suite et de réadaptation (hors établissements médico-sociaux).								
_	Frais de séjour et honoraires	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR		
	Forfait journalier hospitalier	Prise en charge intégrale							
MIEUX-ÊTI	Accompagnement pré et post-hospitalisation par une équipe médico-sociale via l'assistance Mieux-Être Allo Santé	Conseil téléphonique par une équipe médico-sociale							
	TRANSPORT (pris en charge par la Sécurité sociale)	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	110% BR	125% BR		
	MATERNITÉ		ı						
	Prime natalité ou adoption (doublée en cas de naissances multiples). Le forfait est versé sous réserve d'affiliation du ou des enfant(s) au contrat	-	100€	200€	250€	300€	400€		
	Fécondation in vitro et Amniocentèse refusées par la Sécurité sociale	-	35 € / an	45 € / an	50 € / an	55 € / an	60 € / an		
	Sage-femme	100% BR	150% BR	200% BR	250% BR	300% BR	400% BR		
MIEUX-ÊTI	Accompagnement par notre service d'assistance Mieux-Etre Allo Santé en cas de grossesse pathologique ou d'hospitalisation supérieure à 8 jours pour naissance prématuré ou multiple	250 € maximum par évènement							
MIEUX-ÊTI	Informations pratiques sur la naissance d'un enfant (mode de garde, congé parental, déclaration de naissance) via l'assistance Mieux-Etre Allo Santé			éléphonique					
(Q)	SOINS COURANTS								
	HONORAIRES de généraliste ou de spécialiste (y compris radiologue) adhérant à l'OPTAM (Consultation, téléconsultation, visite, actes de chirurgie et actes techniques réalisés en cabinet)	100% BR	150% BR	200% BR	250% BR	300% BR	400% BR		
	HONORAIRES de généraliste ou de spécialiste (y compris radiologue) n'adhérant pas à l'OPTAM (Consultation, téléconsultation, visite, actes de chirurgie et actes techniques réalisés en cabinet)	100% BR	130% BR	180% BR	200% BR	200% BR	200% BR		
MIEUX-ÊTI	Téléconsultation médicale 24h/24 et 7j/7 non remboursée par la Sécurité Sociale via l'assistance Mieux-Être Allo Santé	Téléconsultation illimitée							
	HONORAIRES PARAMÉDICAUX remboursés par la Sécurité sociale	100% BR	150% BR	200% BR	250% BR	300% BR	400% BR		
	Consultations de psychologues remboursées par la Sécurité Sociale (dispositif Monpsy) Dans la limite de 8 séances par année civile et par bénéficiaire	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR		
	ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE remboursés par la Sécurité sociale	100% BR	150% BR	200% BR	250% BR	300% BR	400% BR		
MIEUX-ÊTI	Analyses et examens de laboratoire prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	-	25 € / an	40 € / an	50 € / an	70 € / an	80€/an		
	MÉDICAMENTS : tous les médicaments prescrits remboursés (y compris les honoraires de dispensation)	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR		
MIEUX-ÊTI	Médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale (y compris vaccins)	-	20 € / an	35 € / an	50€/an	60 € / an	80 € / an		
	MATÉRIEL MÉDICAL (matériel orthopédique, pansements, fauteuil roulant, lit médicalisé autres que prothèses auditives et dentaires) Dans la limite de 10 000€ par an et par bénéficiaire. Lorsque le plafond est atteint, le remboursement est limité à 100% BR, remboursement Sécurité sociale inclus.	100% BR	130% BR	150% BR	175% BR	200% BR	250% BR		
2	CURES THERMALES sur prescription médicale								
	Honoraires de surveillance médicale, frais de transport et d'hébergement remboursés par la Sécurité Sociale	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR		
	Forfait pour frais non remboursés	-	150€/an	200 € / an	225 € / an	250 € / an	300 € / an		
	MÉDECINES ALTERNATIVES								
	Ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, étiopathe, ergothérapeute, homéopathe, phytothérapeute, aromathérapeute, diététicien, pédicure-podologue, psychomotricien, cryothérapeute (maximum 40€ / séance). Tous ces professionnels doivent être diplômés.	-	40€/an	80 € /an	120 €/an	160€/an	200 € / an		

Marie, avocate à Paris

souhaite une protection santé haut de gamme pour elle et ses jumeaux. Elle a opté pour une formule Confort 400 complétée par un renfort. Avec cette couverture, elle ne se pose aucune question, même avant de se rendre chez un spécialiste.

		FORMULES Essentiel			FORMULES Confort				
		Essentiel ANI	Essentiel 150	Essentiel 200	Confort 250	Confort 300	Confort 40		
		Sécurité Sociale + remboursement mutuelle							
$\sqrt{}$	DENTAIRE								
SANTE	Soins remboursés par la Sécurité sociale (consultations, soins conservateurs, soins endodontiques, actes chirurgicaux, prophylaxie, parodontologie, radiologie)	100% BR	150% BR	200% BR	250% BR	300% BR	400% BR		
	Prothèses dentaires panier 100% Santé remboursées par la Sécurité sociale ⁽¹⁾	Prise en charge intégrale							
	Prothèses à tarifs maîtrisés (remboursements plafonnés aux honoraires limites de facturation) ou à tarifs libres (prothèse fixe, prothèse amovible, couronne transitoire, bridge, inlay-onlay, inlay-core, supplément et réparation)	125% BR	150% BR	200% BR	250% BR	300% BR	400% BR		
PRÉSEAU	Avantages tarifaires et engagement qualité pour les prothèses dentaires posées par les chirurgiens dentistes et implantoloques partenaires du réseau Itelis	OUI							
	Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	125% BR	150% BR	200% BR	250% BR	300% BR	400% BR		
	Autres actes non remboursés par la Sécurité sociale (implantologie, parodontologie, prothèses non remboursées, orthodon-	-	200 € / an	300 € / an	350 € / an	400 € / an	600 € / an		
	tie). Maximum de remboursement annuel hors panier 100% Santé pour l'ensemble des prothèses dentaires, orthodontie et actes non remboursés (au-delà, remboursement à 125% BR, remboursement Sécurité sociale inclus)	-	Rembt SS + 1 200 € / an	Rembt SS + 1 400 € / an	Rembt SS + 1 600 € / an	Rembt SS + 2 000 € / an	Rembt SS - 2 800 € / ar		
o')									
SANTE	Verre panier 100% Santé ⁽³⁾ (adulte ou enfant) quel que soit le niveau de la correction. Prestation d'appairage et prestation d'adaptation de l'ordonnance en cas de renouvellement. Suppléments dans le cadre du panier 100% Santé	Prise en charge intégrale							
O Sante	Monture panier 100% Santé ⁽³⁾ (adulte ou enfant)	Prise en charge dans la limite de 30 €							
	Verre simple à prix libre (adulte ou enfant)	30 € / verre	50 € / verre	60€/verre	80 € / verre	100 € / verre	130 € / ver		
	Verre complexe à prix libre (adulte ou enfant)	80 € / verre	100 € / verre	130 € / verre	150 € / verre	200 € / verre	250 € / vei		
	Verre très complexe à prix libre (adulte ou enfant)	80 € / verre	120 € / verre	150 € / verre	200 € / verre	250 € / verre	300 € / ve		
	Monture à prix libre (adulte ou enfant)	40€	45€	60€	80€	100€	100€		
	Prestation d'adaptation de l'ordonnance en cas de renouvellement	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BF		
	Lentilles remboursées par la Sécurité sociale (pour les deux yeux)	100% BR	100% BR + 80 € / an 80 € / an	100% BR + 100 € / an 100 € / an	100% BR + 120 € / an 120 € / an	100% BR + 150 € / an 150 € / an	100% BR + 200 200 € / ar		
	Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale, y compris jetables Chirurgie réfractive (forfait par œil / bénéficiaire)	-	180 € / œil	220 € / œil	250 € / œil	280 € / œil	350€/ 0€		
RÉSEAU	Avantages tarifaires et engagement qualité pour les équipements optiques achetés dans le réseau des opticiens et pour les centres de chirurgie réfractive partenaires Itelis		100 € 7 € 11	0		200 €/ ₩	330 67 6		
	AIDES AUDITIVES (remboursement par oreille)								
	Aide auditive Adulte équipement panier 100% Santé ⁽³⁾ (applicable à partir du 1 ^{er} janvier 2021) A partir de 21 ans - renouvellement possible tous les 4 ans	Prise en charge intégrale							
	Aide auditive Enfant équipement panier 100% Santé ⁽³⁾ (applicable à partir du 1 ^{er} janvier 2021) Jusqu'à 20 ans inclus et personne atteinte de cécité - renouvellement possible tous les 4 ans	Prise en charge intégrale dans la limite de 1 400€ / oreille							
1	Aide auditive Adulte équipement à prix libre (et équipement 100% Santé jusqu'au 31/12/2020) ⁽³⁾ à partir de 21 ans renouvellement possible tous les 4 ans	100% BR	150% BR	200% BR	250% BR	300% BR	400% BF		
	Aide auditive Enfant équipement à prix libre (et équipement 100% Santé jusqu'au 31/12/2020) ⁽³⁾ jusqu'à 20 ans inclus et personne atteinte de cécité - renouvellement possible tous les 4 ans	1 400 € / oreille	1 440 € / oreille	1 490 € / oreille	1 515 € / oreille	1 540 € / oreille	1 620 € / or		
	Accessoires (piles) remboursés par la Sécurité Sociale	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BF		
	Avantages tarifaires et engagement qualité pour les aides auditives achetées dans le réseau des audioprothésistes partenaires Itelis			0	UI				
	PRÉVENTION								
	Sevrage tabagique non remboursé par la Sécurité sociale (patch, gomme et, sur prescription médicale : acupuncture, laserothérapie ou séance chez un tabacologue).	-	35 € / an	40 €/an	80€/an	80€/an	90 € / an		
	Tous les actes de prévention remboursés par la Sécurité sociale	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BF		
(-ÊTRE ;	Accompagnement au diagnostique par notre service d'assistance Mieux-Etre Allo Santé en cas de traitements anti-cancéreux, chimiothérapie, radiothérapie et tous traitements oncologiques	Accompagnement téléphoniques							
m	LES SERVICES +								
	Assistance Mieux-Etre Allo Santé: vie quotidienne, soutien psychologique, aide aux aidants, prévention des risques cardio-vasculaires	Inclus dans votre garantie							
	Protoction invidigue médicale de actualmentania Confe Protoction Invidigue	Inclus dans votre garantie							
	Protection juridique médicale via notre partenaire Covéa Protection Juridique Information santé: Espace adhérent accessible à partir du site mieux-etre.fr et newsletter santé (trimestrielle)			iricius daris v	our garantic				

Ce contrat est responsable selon la législation actuellement en vigueur. Les remboursements mentionnés dans la grille s'appliquent dans le cadre du parcours de soins coordonnés et sous réserve de déclaration d'un médecin traitant à la Sécurité sociale. Les remboursements de la mutuelle incluent la part remboursée par la Sécurité sociale, lorsque celle-ci intervient. Le remboursement total (Sécurité sociale + Mutuelle Mieux-Etre) est limité aux frais réellement engagés.

Définition BR: Base de remboursement de la Sécurité sociale sur laquelle est calculé le montant du remboursement. En secteur non conventionné, le tarif d'autorité ou le tarif en vigueur est appliqué (tarif forfaitaire très inférieur au tarif de convention).

- (1) Telles que définies réglementairement. La prise en charge, Sécurité sociale + Mutuelle Mieux-Etre, se fait dans le respect des honoraires limites de facturation. (2) Le renouvellement de l'équipement optique pour les adultes et les enfants de 16 ans et plus est possible au terme d'une période minimale de 2 ans. (3) Tels que définis réglementairement. La prise en charge, Sécurité sociale + Mutuelle Mieux-Etre se fait dans le respect des prix limites de vente.

